

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2014

Le dix-sept octobre deux mil quatorze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du trente octobre deux mil quatorze à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 17.10.2014

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Procurations : 6

Le Maire : Claude ZIMMERMANN

Séance du 30 octobre 2014

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte MULLER, Brigitte ROLL, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoints

Mmes Christine GEBUS, Nawal GILLET, Monique GRAD-ORAN, Michèle LEYENBERGER,
MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL.

Mme Martine HUARD est entrée au point 2

Mme Annette GRIES est entrée au point 3

Absent(s) excusé(s) :

M. Denis BALTZER, qui a donné procuration à Mme Brigitte MULLER

M. Amaury GUERRIER, qui a donné procuration à Valentine FRITSCH,

M. Gilbert HUTTLER, qui a donné procuration à Annette GRIES,

M. Yan LONGERON

Mme Danièle MEYER, qui a donné procuration au maire,

Mme Claudia SCHAEFFTER, qui a donné procuration à Nawal GILLET,

M. Marc VOGEL, qui a donné procuration à Alfred KLEITZ

Absent(s) : /

Assistait en outre :

Mme Isabelle SCHMITT, adjoint administratif.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014
3. Bail de chasse communale pour la période 2015-2024 : lot n°1 – plaine : agrément de la candidature
4. Approbation du procès-verbal séance tenante.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance M. KLEITZ Alfred.

Mme Martine HUARD entre en salle de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2014, adressé à tous les conseillers municipaux, est ensuite soumis pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2014 est adopté par 20 voix pour, 1 abstention.

3. Bail de chasse communale pour la période 2015-2024 : lot n°1 – plaine

Le maire rappelle que :

- le dossier de candidature a été déposé en mairie le 24 octobre dernier ;
- conformément au Cahier des Charges Type, la Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie ce jour, a donné un avis favorable pour l'agrément de la candidature, ainsi que pour les associés-chasseurs.

Mme Annette GRIES entre en salle de séance.

Il s'agit donc de délibérer sur l'agrément à la candidature du lot n°1 – plaine, à savoir :

- Candidat : Association de Chasse de Dettwiller, représentée par M. Raymond ZEHNER, mandaté par le Président, M. Christian CLIQUENNOIS
- Siège social : 1 Rue des Hussards 67440 SINGRIST
- Objet : exercice de la chasse par ses membres selon les traditions locales dans le respect des lois, règlements et bons usages
- Répartition des parts : à part variable entre associés
- Garanties financières : promesse de cautionnement bancaire par le CREDIT MUTUEL

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la question.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'agréer la candidature de l'Association de Chasse de Dettwiller, représentée par M. ZEHNER Raymond, mandaté par le M. Christian CLIQUENNOIS, Président, dont le siège social se situe 1 rue des Hussards à SINGRIST (67440) pour le lot n°1 – plaine ;
- Donne l'agrément aux six - 6 – associés-chasseurs :
 - o M. Christian CLIQUENNOIS, domicilié Le Bois de Maraval, SOLLIES PONT (83210)
 - o M. Pascal CLIQUENNOIS, domicilié 180 Rue Yann Piat, HYERES (83400)

- M. Didier DUPENDANT, domicilié 165 Boulevard Périer, MARSEILLE (13008)
- M. Fernand MATA, domicilié Lotissement les Mimosas Impasse des Souches, LA SEYNE SUR MER (83500)
- M. Paul MINASSO, 48 Avenue Pierre de Coubertin, HYERES (83400)
- M. Raymond ZEHNER, domicilié 2a rue des Jardins HAEGEN (67700)

4. Approbation du procès-verbal séance tenante

En raison des délais imposés par le Cahier des Charges Type du 8 juillet 2014, le procès-verbal de la séance tenante doit être soumis pour approbation.

Après lecture, le maire soumet le présent procès-verbal au Conseil Municipal pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 4, est signé par les membres présents.

C. ZIMMERMANN

O. SCHLATTER

A. KLEITZ

B. MULLER

B. ROLL

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

V. FRITSCH

C. GEBUS

N. GILLET

M. GRAD-ORAN

M. LEYENBERGER

V. SCHAEFFER

R. WEIL

M. HUARD

A. GRIES

Le secrétaire de séance,
Alfred KLEITZ



Dettwiller, le 30 octobre 2014

Pour extrait conforme

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

